

Statuts 2003

Feuillet complémentaire 2009

Valable dès le 27 juin 2009

Décision de l'AG-SSE du 26 juin 2009
concernant la modification statutaire

Article 45

Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale de la SSE le 20 juin 2003. Ils entrent en vigueur le 20 juin 2003 et remplacent les statuts du 22 juillet 1987.

Les adaptations suivantes ont été décidées par l'Assemblée générale de la SSE du 26 juin 2009:

Limitation de la durée,
du mandat

26.3 La durée du mandat est de quatre ans. Les membres sont rééligibles. Ils quittent automatiquement le comité central au terme du mandat durant lequel ils ont atteint 65 ans.

Société Suisse des Entrepreneurs

Werner Messmer, conseiller national
Président central

Daniel Lehmann
Directeur